



- ⇒ **Pour qui ?** Pour les élèves concernés par l'orientation ou qui souhaitent se réorienter.
- ⇒ **Quels objectifs ?** Les mini-stages d'immersion visent à permettre aux collégiens de 3<sup>ème</sup> qui envisagent une formation dispensée par le lycée professionnel « Les Buissonnets » de conforter et motiver leur choix d'orientation.
- ⇒ **Ce mini-stage est un des éléments de détermination du projet du jeune.**
- ⇒ **Quelle période et quelle durée ?** Il se déroule sur une demi-journée après chacune **des trois « Portes Ouvertes » dès le 23 janvier, le 20 mars et le 28 mai 2021**
- ⇒ **Quelle procédure ?** Une date est proposée (demi-journée) à la famille lors de l'entretien de préinscription avec la Direction. Une fois la date validée et le document signé par la Direction et par la famille, le protocole est envoyé par mail à l'établissement actuel pour validation.

**Chaque partie devra avoir une copie de ce protocole validé.**

**STAGIAIRE**

Nom / prénom : ..... Sexe : .....

Date de naissance : ..... Classe actuelle : .....

 **Services Aux Personnes (CAP – BAC PRO)**

Date du mini-stage le :

- Mercredi 3/02 - 8h10 à 11h20
- Jeudi 4/02 - 9h10 à 12h10
- Jeudi 4/02 - 13h30 à 17h
- Vendredi 5/02 - 10h20 à 13h05
- Mercredi 10/02 - 8h10 à 11h20
- Jeudi 11/02 - 13h30 à 17h
- Jeudi 18/02 - 9h10 à 12h10
- Mardi 9/03 - 13h30 à 15h20
- Mercredi 10/03 - 8h10 à 11h15

 **Vente - Commerce (CAP – BAC PRO)**

Date du mini-stage le :

- Lundi 1/02 - 13h30 à 16h30
- Lundi 8/02 - 9h10 à 12h10
- Lundi 8/02 - 13h30 à 16h30
- Mercredi 17/02 - 10h20 à 12h10
- Mercredi 10/03 - 10h20 à 12h10

**ETABLISSEMENT D'ORIGINE**

Nom de l'établissement :

Adresse mail (obligatoire) :

**LYCEE D'ACCUEIL**

LYCEE PROFESSIONNEL « LES BUISSONNETS »  
7 boulevard Daviers / 49100 – ANGERS  
Tél. : 02.41.24.19.70  
E-mail : secretariat.lesbuissonnets@cneap.fr

[www.lesbuissonnets.org](http://www.lesbuissonnets.org)

**DEVOIRS DU STAGIAIRE :**

Pendant son séjour dans l'établissement, l'élève stagiaire demeure sous statut scolaire. Il reste sous l'autorité et la responsabilité du chef de l'établissement scolaire où il est inscrit. Il est soumis au règlement intérieur en vigueur du lycée « Les Buissonnets » notamment en matière de sécurité, d'horaires et de discipline. Pour tout incident ou accident, le chef d'établissement du lycée prend contact avec le directeur pour fixer la conduite à tenir. Le stagiaire devra prévoir du matériel pour prendre des notes ; tout matériel spécifique sera précisé lors du contact avec « Les Buissonnets ».

**Signatures**

Le ...../2021

Les parents du stagiaire

Le ...../2021

Le stagiaire

Le ...../2021

Pour le collège/lycée

Le ...../2021

Pour le lycée

